

UN SABRE D'HONNEUR.—Nous voyons par l'Abelle de la Nouvelle-Orléans que les deux paroisses de St. Bernard et de Plaquemines viennent de présenter un sabre d'honneur au lieutenant Beuregard...

RÉCOLTE EN IRLANDE.—M. John Egan, l'inspecteur de l'agriculture stationné à mayo, dans une lettre adressée au Evening Post...

MARTINIQUE.—Des nouvelles de la Martinique annoncent que les Nègres refusent de travailler; la culture est donc peu considérable.

WASHINGTON.—Le Washington a laissé New-York le 20 pour Brème avec \$35,000 en espèces, d'autres navires emportent pour \$60,000!

ADRESSE DES HABITANTS DE ST. HYACINTHE.—A Son Excellence le très Honorable Comte d'Elgin et Kincardine, Gouverneur Général de la Province du Canada, &c., &c., &c. Mylord,

Votre présence au milieu de nous, est un événement trop heureux pour que nous ne laissions passer sans en témoigner à Votre Excellence notre gratitude.

C'est pour nous, Mylord, un devoir bien agréable que de donner au digne représentant de notre très gracieuse souveraine, une marque ostensible du respect et de l'attachement que nous ont inspirés la stricte impartialité de votre administration à l'intérieur que vous prenez à notre postérité.

E. CARTIER, Maire. Saint-Hyacinthe, 19 juillet 1848.

EXAMENS DU COLLEGE JOLLETTE.—Ce n'est pas sans avoir éprouvé une vive satisfaction que nous avons assisté aux examens des élèves du Collège Jollette...

UNE QUETE.—La quête qui a lieu à Notre-Dame hier, au profit de la caisse de la société de Saint Vincent de Paul, a produit un peu au delà de 27 louis.

M. O'REILLY.—De révérend M. O'Reilly est arrivé hier à Québec, de Sherbrooke, et doit se trouver à une assemblée publique devant avoir lieu prochainement...

EMPOISONNEMENT.—On nous écrit de Rimouski, à la date du 18 juillet 1848. Un malheureux affreux a jeté la consternation dimanche dernier, parmi les habitants de cette paroisse...

PRIÈRES.—Le curé de la congrégation des évêques et réguliers a adressé aux évêques d'Italie une circulaire, en date du 30 mai, pour leur demander des prières publiques...

négociations que Sa Sainteté vient d'ouvrir avec l'empereur d'Autriche. Le clergé et les fidèles sont invités à prier non-seulement pour la paix de l'Italie, mais pour que Dieu écrive aux autres contrées de l'Europe la douleur de voir couler le sang chrétien.

RÉSIGNATION.—Voici la lettre que les membres de la commission exécutive ont adressée au Président de l'assemblée nationale:

Citoyen Président, La commission du pouvoir exécutif aurait manqué à la fois à ses devoirs et à son honneur, en se retirant devant une sédition et devant un péril public. Elle se retire seulement devant un vote de l'Assemblée.

Les membres de la Commission du pouvoir exécutif, F. ARAGO, LEDRU-ROLLIN, GARNIER-PAGÈS, LAMARTINE, MARIE. Le Secrétaire, PAGERRE.

MGR. DE PARIS.—On lit dans la Constitutionnel: "Après avoir été atteint si malheureusement, M. l'Archevêque de Paris a été transporté dans une maison de la rue Saint Antoine, puis on l'a, vers trois heures, transféré à l'archevêché. Pendant la route, il était escorté par des gardes mobiles.

Proclamation de l'Assemblée nationale au peuple Français. Français! — L'anarchie est vaincue; Paris est debout et justice sera faite.

"Honneur au courage et au patriotisme de la garde nationale de Paris et des départements. "Honneur à notre brave et toujours glorieuse armée, à notre jeune et intrépide garde mobile, à nos Ecoles, à la garde républicaine et à tant de généreux volontaires qui sont venus se jeter sur la brèche, pour la défense de l'ordre et de la liberté."

"Tout, au mépris de leur vie, et avec un courage surhumain, ont refoulé de barricade en barricade, et poursuivi jusque dans leurs derniers repaires ces forcenés qui, sans principes, sans drapeaux, semblaient ne s'être armés que pour le massacre et le pillage."

"Famille, institutions, liberté, patrie, tout était frappé au cœur; et, sous les coups de ces nouveaux barbares, la civilisation du 19e siècle était menacée de périr. "Mais, non! la civilisation ne peut pas périr; non, la république ne périra pas."

"Nous le jurons par la France tout entière, qui repousse avec horreur ces doctrines sauvages où la famille n'est qu'un nom et la propriété qu'un vol."

"Nous le jurons par le sang de tant de nobles victimes tombées sous des balles fratricides."

"Tous les ennemis de la république s'étaient ligués contre elle dans un effort violent et désespéré; ils sont vaincus et désormais aucun d'eux ne peut tenter de nous rejeter dans de sanglantes collisions."

"Le sublime élan qui, de tous les points de la France, a précipité vers Paris des milliers de soldats citoyens, dont l'enthousiasme nous laisse encore tout émus, ne dit-il pas que, sous le régime du suffrage universel et direct, le plus grand des crimes est de s'insurger contre la souveraineté du peuple, et les décrets de l'Assemblée nationale ne sont-ils pas là aussi pour confondre de misérables colonies, pour proclamer que dans notre république il n'y a plus de classes, plus de privilèges possibles, que les ouvriers sont nos frères, que leur intérêt à toujours été pour nous l'intérêt le plus sacré, et qu'après avoir rétabli énergiquement l'ordre et assuré une sévère justice, nous ouvrons nos bras et nos cœurs à tout ce qui travaille et souffre parmi nous!"

"Français! unissons-nous dans le saint amour de la patrie, effaçons les dernières traces de nos discordes civiles, maintenons fermement toutes les conquêtes de la liberté et de la démocratie; que rien ne nous fasse dévier des principes de notre révolution, mais n'oublions jamais que la société veut être dirigée; que l'égalité et la fraternité ne se développent que dans la concorde et dans la paix, et que la liberté a besoin de l'ordre pour s'affermir et pour se défendre de ses propres excès."

"C'est ainsi que nous consoliderons notre jeune république et que nous la verrons s'avancer vers l'avenir, de jour en jour plus grande, plus prospère, et puisant une nouvelle force et de nouvelles garanties de durée dans les épreuves mêmes qu'elle vient de traverser."

VOTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.—M. le président. Voici le texte de la partie de la proclamation qui concerne Mgr. l'Archevêque de Paris, que je soumetts à votre approbation.

"L'Assemblée nationale regarde comme un devoir de proclamer sa religieuse reconnaissance et sa profonde douleur, pour le dévouement et la mort saintement héroïque de Mgr l'Archevêque de Paris."

Cette lecture est accueillie par des marques nombreuses d'approbation; le texte est voté d'acclamation.

MGR. AFFRE.—Les craintes que l'on éprouvait pour le vénérable prélat, n'étaient que trop fondées. Il a succombé le 27 juin, à quatre heures de l'après-midi; et la nouvelle de sa mort a causé un deuil universel. Cette cruelle catastrophe, dit le Journal des Débats, comble la mesure de la douleur nationale. C'est maintenant qu'on pèse et qu'on juge ce que coûtent les guerres civiles. Hélas! quelques heures avant de recevoir le coup mortel, le courageux évêque parcourait nos rues au milieu des bénédictions populaires.

HORREUR.—Dimanche soir, dix ou onze femmes, qui venaient de l'école de St. Louis, se promenaient dans les rues, lorsqu'elles furent arrêtées par les militaires stationnés sur la place de l'Hôtel-de-Ville, ont été immédiatement passées par les armes; quelques militaires ont succombé.

UN TRAIT.—A l'attaque de la troisième barricade de la rue des Postes, une jeune garde mobile blessé à mort est conduit par son camarade chez les sœurs du Bon-Pasteur, n° 40. Ils entrent par la chapelle; à la vue de l'autel, le blessé, au lieu d'entrer dans la maison qu'on lui ouvrait, se dirige vers l'autel, appuyé sur son fusil, et de l'autre côté sur son compagnon. Arrivé au marche-pied de l'autel, il jette de côté son fusil, veut s'agenouiller, tombe et expire sur le marche-pied. Son camarade, vivement ému, demande à la sœur, un prêtre. On le conduit chez un prêtre du voisinage, où il se confesse avec de grands sentiments de foi et d'héroïsme guerrier. Il se retire, plein d'un nouveau courage.

LE CLERGÉ.—Durant les quatre jours de la sanglante lutte, qui vient de finir, le clergé de Paris, par ses actes de dévouement et d'incessante charité, n'a fait que grandir dans l'estime d'une population qui le vénère déjà depuis long-temps. Partout MM. les curés, leurs dignes vicaires et les prêtres étrangers à la capitale, sont montrés dignes de l'illustre chef qui vient de périr victime de son amour pour ses frères. On cite mille traits d'admirable dévouement. MM. les curés de Saint-Merry, de Saint-Etienne-du-Mont, de Saint-Séverin, de Saint-Jacques-du-Haut-Pas et de Saint-Médard au plus fort du combat, accoururent auprès des blessés et offrirent leur église, pour servir d'ambulance. Au faubourg Saint-Antoine, le clergé descendit dans les rues avec les respectables prêtres de la congrégation de Picpus; tous prêchaient la paix et en même temps pansaient les blessés et les transportaient eux-mêmes sur des civières dans les hôpitaux et les ambulances. Les gardes nationaux, les gardes mobiles, les troupes de ligne, s'agenouillaient avec respect les bran-cards que portaient sur leurs épaules, quatre par quatre, ces prêtres en soutane. Dans les quartiers où les prêtres étaient trop éloignés, on voyait de temps à autre des ecclésiastiques accourir auprès des convois de blessés, offrant leurs soins et les secours de leur saint ministère. C'est ainsi qu'on a entendu M. l'abbé Coqueron, s'approchant d'une charrette pleine de braves convertis de blessures, s'écrier: "Mes amis je suis prêtre; recommandez-vous à Dieu, je vais vous donner l'absolution." Tous s'inclinèrent avec le plus profond respect à cette parole du zélé ministre de Jésus-Christ.

MISSIONNAIRE.—On écrit de la Chine, 24 avril: "Un missionnaire italien, le Père J. B. Torre, du Hong-Kong, a été pris et conduit sous escorte à Canton; il est arrivé si malade qu'il a expiré quelques heures après son arrivée entre les mains du docteur Parker, ministre plénipotentiaire des Etats-Unis, qui l'avait accueilli. Son cadavre a été porté à Hong-Kong, pour y être enseveli. Les médecins anglais ont déclaré que sa mort avait été la suite naturelle d'une fièvre très-forte, qui l'avait assailli pendant le voyage. Mais quelques personnes disent que la fièvre a été causée par le manque de nourriture. Suivant leur louable habitude, les Chinois n'auraient donné à ce missionnaire que le moins de riz possible."

GRÈCE.—On écrit d'Athènes, le 22 mai: "A Athènes les esprits sont très-agités. Un parti armé est venu de la Morée se joindre aux mécontents de la capitale. Ce mouvement a été par lui-même très-dangereux pour le ministère et la dissolution de la chambre des députés. Les troupes sont appelées des divers points de la Grèce au secours d'Athènes. Il n'y a pas jusqu'aux quelques gendarmes de l'île de Sauterie qu'on n'ait fait venir. Leur départ a été l'occasion de quelques manifestations malveillantes contre les riches et surtout contre les catholiques."

HORRIBLE LANGAGE.—Parmi les prisonniers que la 3ème légion escortait pour les conduire au Luxembourg, nous en avons entendu un qui disait: beaucoup de ces imbéciles-là se battaient sans savoir pourquoi, moi, moi, moi, je le savais, je me battais pour piller. Un autre disait: J'avais bien promis que j'en ferais vingt, je n'ai pu en faire douze. Beaucoup d'autres se vantaient, avec cynisme, de meurtres qu'ils n'ont peut-être pas commis.

EGYPTE.—Suivant des nouvelles d'Alexandrie à la date du 9 courant, on continue à désespérer de la vie de Méhémet-Ali. Il est tombé dans l'imbécillité. Ibrahim-Pacha anticipe sur son règne prochain par de grandes mesures, d'économie dans les services publics du pays.

RÉPARATION.—La République française, dont le pavillon avait été insulté dans le golfe Adriatique, sous les canons d'un fort autrichien, a obtenu réparation de cet outrage par vingt-cinq coups de canon; la restitution du coupable et une indemnité pécuniaire au capitaine du navire canonné.

LE MEXIQUE.—A l'heure qu'il est, deux gouvernements se disputent déjà l'avenir, et le président Herrera n'est pas encore installé dans Mexico, que Paréds arbore ouvertement à Guanajuato l'étendard de l'insurrection, et annonce hautement l'intention d'élever pour le contre-pouvoir, et qui plus est, congrès contre congrès. Il a pris soin lui-même de lever tous les doutes qui pouvaient encore subsister à cet égard, et une proclamation due en son nom, le 17 juin, dans une réunion d'environ trois cents officiers, est venue poser la question dans les termes les plus explicites.

Le verbeux exposé qui précède ce document, reproduit les accusations de trahison et de perfidie si souvent proferées dans ces derniers temps, contre les auteurs du traité de Guadalupe. En conséquence, le gouvernement fédéral, qui a donné les mains à cette transaction et vendu l'honneur et les intérêts du pays, est déclaré déchu. Au lieu et place de l'état de choses actuel, l'insurrection proclame le plan suivant:

- 1° Il sera élu une assemblée nationale, composée de deux représentants par Etat, et par un territoire.
2° Cette assemblée devra se réunir dans les cinq mois qui suivront l'adoption de ce plan dans la république; elle prononcera sur le traité avec les Etats-Unis, et en demandera compte, suivant les lois, à ceux qui l'ont signé.
3° En attendant la réunion de cette convention, le pouvoir sera exercé par un comité de 3 ou 5 personnes, lesquels seront nommés par une assemblée composée d'un représentant, choisi expressément à cet effet par chaque Etat.
4° Ce comité exécutif sera revêtu de pouvoirs extraordinaires, à l'effet de préparer les moyens nécessaires à l'exécution des vœux de l'assemblée nationale, et à la libération des volontés du pays.
5° En attendant que le comité puisse être nommé régulièrement, le pouvoir sera exercé par la personne qui réunira le vote de la majorité des législatures d'Etat.
6° Les propriétés du clergé seront respectées et les intérêts de l'armée sauvegardés.

ERRATUM.—Dans les lettres de Mgr. Hughes au N° 75, au lieu de "reste essentiel," il faut lire "rite essentiel."

MARIAGE.—A Terrebonne, lundi, le 17 du courant, par Messire A. Dupuis, vicaire de la paroisse, Louis Archambault, écrivain, notaire, de la paroisse de St. Roch de l'Acigian, et régistrateur du comté de Leinster, et Delle. Marguerite-Elisabeth, 3e. fille de Frs. Duquet, écrivain.

NAISSANCE.—A Berthier, le 14, la dame du Dr. Agapito D. Bondy a mis au monde un f's.

DÉCÈS.—En cette ville, le 21, James, enfant de M. Jas. Potts, âgé de 3 ans et 2 mois. A Chrinby, le 19 du courant, dame Noël Darche, âgée de 62 ans.

MARY LENNEN.—On demande des nouvelles de MARY LENNEN, qui est venue en Amérique l'été dernier avec ses deux jeunes frères, Patrick et James, dont les parents sont morts dans la traversée. Ses frères sont d'abord allés aux Etats-Unis, et sont revenus à Montréal pour retrouver leur sœur. On recevra avec reconnaissance, chez M. JOSEPH SIMMONS, à la maison du gardien de la barrière du chemin (d'en bas) de Lachine, toute information sur compte de MARY LENNEN.

Les journaux de Montréal feront un acte de charité et d'humanité en reproduisant gratis l'annonce qui précède. Montréal 25 juillet 1848.

COLLEGE DE MONTREAL. LES examens publics du collège de Montréal commenceront le 25 du courant et se termineront le 26 par la distribution solennelle des prix. On ne sera admis à la séance du MERCREDI soir qu'avec une carte d'entrée. La rentrée des classes est fixée au 19 septembre. L. VILLENEUVE, PTE. Directeur du Collège.

SÉMINAIRE DE QUÉBEC. LES exercices publics du Petit Séminaire de Québec auront lieu MARDI le 25, MERCREDI le 26 et JEUDI le 27 courant. Séances, à 8 1/2 heures du matin, et à 1 heure de l'après-midi. Les classes de latinité paraîtront comme d'usage, en commençant par les moins avancées; celles de philosophie viendront ainsi: Mardi P. M. les mathématiques; Mercredi P. M. l'astronomie; Mercredi matin et Jeudi P. M. la physique. A la suite des exercices de chaque jour, il y aura une discussion sur le Libre Echange, la Liberté de Commerce et la Libre Navigation du St. Laurent. Le tout sera terminé par la Distribution des Prix. Les vacances s'ouvriront Vendredi matin, 28 courant, à 3 heures. La rentrée est fixée au 14 septembre. L'invitation est générale aux parents des élèves et aux amis de l'éducation qui sont priés de se munir d'une carte d'admission. 18 juillet 1848.

COLLEGE DE NICOLET. LES examens publics du séminaire de Nicolet auront lieu le 26 et le 27 du courant. La première séance commencera à 1 heure P. M., mercredi le 26; la seconde à 3 heures A. M., jeudi le 27. Les amis de l'éducation sont invités à les honorer de leur présence. Les vacances commenceront le 27 après-midi, et se termineront le 19 septembre. Nicolet, 14 juillet 1848.

COLLEGE DE STE. THÉRÈSE. LES exercices littéraires du Collège de Ste. Thérèse se termineront le 26 du courant après-midi; ensuite commenceront les vacances qui dureront jusqu'au 7 septembre. DUCHARME, PTE. Ste. Thérèse, 13 juillet 1848.

COLLEGE DE L'ASSOMPTION. LES examens publics du Collège de l'Assomption auront lieu le 25 et le 26 du courant, en quatre séances, deux par jour, une le matin et l'autre l'après-midi; et l'ouverture des classes se fera le seize de septembre au matin. Montréal le 7 juillet 1848.

INSTITUTEUR. UN INSTITUTEUR d'expérience et qualifié pour tenir une Ecole-Modèle désire prendre un engagement pour une ou plusieurs années à commencer au premier de juillet prochain sous les ordres des Messieurs les Curés et Commissaires d'École, soit dans le DISTRICT de MONTREAL, des TROIS-RIVIERES ou de QUEBEC. Dans une Ecole MIXTE; sa Dame peut prendre l'instruction de filles. Il peut enseigner la vraie prononciation de la langue anglaise. L'ar. rhématique dans toute son étendue d'après les meilleurs auteurs anglais, la tenue des livres de compte, l'arpentage, etc. etc. Il sera utile pour les catéchismes, les cérémonies du chœur en général. Il exerce sa profession suivant la méthode si facile de Lancaster. S'adresser soit par lettre à la poste ou autrement; à Messire CHARLARD, prêtre et curé de St. Etienne de Beauharnois.

A VENDRE. UNE superbe maison de pierre et autres dépendances, à vendre dans le village Ste. Thérèse, près du collège, avec un superbe terrain. JOSEPH LAJEUNESSE. Montréal, 18 juillet 1848.

DEMANDE. ON demande immédiatement à St. CONSTANT un Instituteur pour tenir une Ecole Modèle, muni de certificats de moralité et de capacité; et un autre pour une Ecole commune. Une place connue Chantre est aussi offerte aux dits Instituteurs. S'adresser au Curé du lieu.—qf. St. Constant, 7 juillet 1848.